



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par :
Fanta KALLOGA - Tél : 01 64 71 77 20 – fanta.kalloga@seine-et-marne.gouv.fr
Céline DEVIN - Tél : 01 64 71 79 28 – celine.devin@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 25 septembre 2024

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

Destinataires *in fine*

Objet : Ouverture d'une enquête publique environnementale relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole sur la nappe de Champigny présentée par la CARIDF

P.I. : – copie de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024/12/DCSE/BPE/E du 25 septembre 2024,
– avis d'enquête (affiches A3 à afficher au plus tard le samedi 12 octobre 2024),
– dossier d'enquête en version numérique,
– certificat d'affichage.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024/12/DCSE/BPE/E du 25 septembre 2024 fixant les modalités de l'enquête publique environnementale relative à la demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole sur la nappe de Champigny, pour une durée de quinze ans, que la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France (CARDF) présente en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC).

Je vous informe que cette enquête se déroulera en votre mairie, du lundi 28 octobre 2024 à 9h00 au vendredi 29 novembre 2024 à 17h00. Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Brie-Comte-Robert.

Afin de prévenir tout vice de forme susceptible d'entacher les décisions qui seront prises ultérieurement, je vous demande de bien vouloir veiller à ce que l'affichage de l'avis d'enquête publique soit réalisé dans les formes et délais requis.

Dans le cadre de la prévention du contentieux, je vous invite à m'adresser, au terme du délai réglementaire d'affichage, le certificat d'affichage ci-joint, attestant l'exécution de cette formalité.

Je vous informe que vos conseils sont appelés à émettre un avis sur le projet dès le début de la phase d'enquête publique.

Seuls les avis exprimés jusqu'au samedi 14 décembre 2024 inclus, soit au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, pourront être pris en considération. En l'absence de réponse de votre part, je considérerai que vous n'avez pas d'avis à émettre sur ce sujet.

Enfin, je vous précise qu'un plan annuel de répartition en prélèvement d'eau sur la nappe de Champigny sera approuvé par arrêté préfectoral, après passage au CODERST de chaque département concerné, au vu des besoins transmis par chaque irrigant du périmètre.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter, si nécessaire, toute information complémentaire.

Le préfet,

Pierre ORY



Destinataires :

Mesdames et Messieurs les maires des communes de Andrezel, Argentières, Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Bannost-Villegagnon, Beauchery-Saint-Martin, Beauvoir, Bernay-Vilbert, Bezalles, Blandy-les-Tours, Boisdon, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Bombon, Bréau, Cesson, Cessoy-en-Montois, Chalautre-la-Grande, Chalautre-la-Petite, Champagne-sur-Seine, Champdeuil, Champeaux, La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Iger, La Chapelle-Rablais, La Chapelle Saint-Sulpice, Les Chapelles-Bourbon, Chartrettes, Chateaubleau, Le Châtelet-en-Brie, Chatillon-la-Borde, Châtres, Chaumes-en-Brie, Chenoise-Cucharmoy, Chevry-Cossigny, Clos-Fontaine, Combs-la-Ville, Coubert, Courchamp, Courpalay, Courquetaine, Courtomer, Coutencon, Crèvecœur-en-Brie, Crisenoy, La croix-en-Brie, Donnemarie-Dontilly, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Favières, Féricy, Férolles-Atilly, Fontaine-le-Port, Fontains, Fontenailles, Forges, Fouju, Gastins, La Grande-Paroisse, Grandpuits-Bailly-Carrois, Gretz-Armainvilliers, Grisy-Suisnes, Guignes, Gurcy-le-Chatel, Hautefeuille, Héricy, La Houssaye-en-Brie, Jossigny, Laval-en-Brie, Léchelle, Lésigny, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Liverdy-en-Brie, Livry-sur-Seine, Lizines, Longueville, Louan-Villegruis-Fontaine, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Machault, Maincy, Maison-Rouge, Marles-en-Brie, Le Mée-sur-Seine, Meigneux, Moisenay, Moissy-Cramayel, Mons-en-Montois, Montereau-Fault-Yonne, Montereau-sur-le-Jard, Montigny-Lencoup, Mormant, Mortcerf, Mortery, Nandy, Neufmoutiers-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Pécy, Pézarches, Le Plessis-Feu-Aussoux, Poigny, Pontault-Combault, Pontcarré, Presles-en-Brie, Quiers, Rampillon, Réau, Roissy-en-Brie, Rouilly, Rozay-en-Brie, Rubelles, Rupereux, Saint-Brice, Sainte-Colombe, Saint-Germain-Laval, Saint-Germain-Laxis, Saint-Hilliers, Saint-Just-en-Brie, Saint-Loup-de-Naud, Saint-Mery, Saint-Ouen-en-Brie, Salins, Samoreau, Savigny-le-Temple, Savins, Seine-Port, Serris, Servon, Sivry-Courtry, Sognolles-en-Montois, Soignolles-en-Brie, Soisy-Bouy, Solers, Sourdun, Touquin, Tournan-en-Brie, Valence-en-Brie, Vanvillé, Vaudoy-en-Brie, Vaux-le-Penil, Verneuil-l'Etang, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Vert-Saint-Denis, Vieux-Champagne, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-les-Bordes, Villeneuve-Saint-Denis, Voinsles, Voisenon, Voulton, Vulaines-les-Provins, Vulaines-sur-Seine, Yèbles (77), Brunoy, Epinay-Sous-Sénart, Etiolles, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Soisy-sur-Seine, Tigery, Varennes-Jarcy (91), Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes (94).

Copie pour information à :

- Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France.